FRC 4° Dn. 1389 1

Case FRC 11703

LE PEUPLE ET LE ROI.

AVANT-PROPOS.

ACCUSER Louis XVI de la plus haute trahison et des plus noirs complots, le dépouiller de sa pompe, de ses prérogatives, de sa liberté, le jetter dans une horrible prison, lui arracher le sceptre que lui ont transmis ses ayeux depuis neuf siecles sans interruption, malgré les décrets de l'assemblée constituante qui lui confirment l'hérédité, renverser en quatorze minutes sans jugement rendu comme sans examen, une monarchie de quatorze cents ans.....

Tel est l'ouvrage d'un peuple qui remontant à ses premiers droits, se persuade avec raison que les rois n'exercent leur pouvoir qu'au nom des nations dont ils tiennent primitivement leur autorité, d'un peuple qui croit avoir été trahi par le monarque régnant.

Tel est le grand événement qui offre au monde entier le spectacle de la plus étonnante révolution, et qui convoque tous les empires au jugement qu'on doit prononcer; tel est le changement subit d'un peuple qui adoroit ses rois, et qui paroît maintenant les abhorrer.

Tel est le fameux procès qui passera de bouche en bouche aux générations les plus reculées, et que les souverains, de quelque climat qu'ils soient, liront avec un sentiment d'effroi.

Tel est l'effet d'une cause vivement agitée, entre des hommes qui, quoique nés dans une patrie monarchique, se prétendent d'excellens patriotes en détestant la monarchie, et des hommes qu'on accuse d'incivisme et d'aristocratie, parce qu'ils croient devoir tenir à leur roi, qui tout au moins jusqu'à l'époque de sa proscription, régnoit légitimement.

Il y a sans doute plus d'un exemple de rois détrônés, mais cette révolution, le résultat des faits les plus surprenans et les plus compliqués, est l'unique dans son genre, sur-tout si l'on considère ce que la violence et la peur ont opéré.

Je ne m'attacherai, malgré cela, qu'aux principaux chefs d'accusation qu'on allegue de part et d'autre, sans m'ériger en avocat, sans me déclarer le défenseur du roi, plutôt que celui du peuple. Je ne serai qu'historien; les faits, sans le secours de l'art, se placeront d'eux-mêmes sous ma plume pour ne pas donner dans les écarts de l'esprit du jour qui cherche à surprendre l'attention par de grands mots et par des phrases insignifiantes.

Le Peuple. En qualité de ce nombre collectif d'individus, qui sous le nom de peuple, forme la totalité de l'empire français, qui ne créa des rois, et qui ne les éleva sur le bouclier militaire, que pour commander à des hommes libres, et non à des esclaves, qui ne choisit de préférence les ancêtres de Louis de Bourbon, connu sous celui de Louis XVI, que pour être ses tuteurs et ses représentans, qui ne rendit son trône héréditaire qu'à dessein d'être un rempart contre les ennemis de la patrie, j'ose me déclarer son accusateur;

comme n'ayant nullement rempli ces devoirs sacrés, comme ayant donné lieu aux plus grandes déprédations par insouciance, ou par foiblesse, comme s'étant environné de ministres ineptes ou pervers qui ont rongé le royaume, fait de la cour un repaire de brigands, ne laissant aux plus utiles citoyens que les larmes et le désespoir.

Tel est le premier grief dont je me plains avec justice, et qui déjà marqué dans les histoires, révoltera la postérité.

Le Roi. Elevé sur le trône de mes peres dès l'âge de dix-huit ans, me défiant de mon inexpérience et de mon peu de capacité; j'appelle auprès de moi l'homme qu'on m'a dit être le plus propre à donner des conseils, et que je crus devoir dédommager des coups que le despotisme lui avoit porté. Il sut vaincre la résistance que j'avois à déclarer ministres le Saint-Germain, le Necker, en m'assurant que c'étoit le vœu du peuple; car il connut dès mon premier abord que je ne voulois régner que pour faire son bonheur, ce qui m'engagea par la suite à renvoyer le Terray, et à m'associer les sieurs Turgot, d'Ormesson, Lambert, hommes de probité, et à ne changer souvent de ministres que dans l'espoir d'arriver à mieux.

Les déprédations qu'on me reproche prenoient leur source dans un abîme qu'on avoit creusé sous le regne de mes prédécesseurs, et ce fut pour en arrêter le cours que je fis le sacrifice de la plus grande partie de ma maison, en licenciant mousquetaires, gendarmes, chevaux-légers, plusieurs de mes gardes, et la moitié du grand-commun. Je

comptois prendre une connoissance de tous les placets, si le temps y eût suffi; mais que n'ai-je pas fait pour le peuple, en remettant les droits du glorieux avénement au trône, en fixant la taille de maniere à ne plus la rendre arbitraire, en abolissant la question préparatoire, en portant un œil de commisération jusques dans les hôpitaux et dans les prisons, en donnant un état civil aux protestans, en ne manquant jamais de faire des lectures et des notes relatives à mes devoirs. Si l'on est tyran à ce prix, je ne puis me défendre de l'avoir été, car aujourd'hui l'on donne l'épitete de tyran à des rois dont la gloire est sanctionnée par le monde entier. L'on peut abattre leurs statues, mais ils n'en sont pas moins grands à raison des grandes choses qu'ils ont faites. La renommée de Louis XIV fit la gloire de la nation française, et si ses victoires furent coûteuses, combien n'ont-elles pas rapporté depuis la conquête de l'Artois, de l'Alsace et de la Franche-Comté.

Le Peuple. Eh ! que m'importe que Louis XVI ait réellement fait du bien, qu'il n'ait point été fastueux pour lui-même, s'il a permis les dépenses excessives d'une reine qui, dans sa parure, ses voyages, ses bals, son jeu; qui dans l'acquisition de St.-Cloud, l'embellissement de Fontainebleau, les dépenses faites au petit Trianon, a dissipé les richesses de l'état.

L'or prodigué sans mesure à de lâches courtisans, accusera toujours Marie-Antoinette de Lorraine, et d'autant plus qu'elle est fille d'une mere incomparable, Marie-Thérese d'Autriche qui, par un courage et par une bien-

faisance analogues à ses vertus, fut le salut de son peuple, et s'en fitadorer.

Le Roi. Si l'on vouloit se rappeller que la reine ma compagne, venue dès l'âge de 15 ans dans une cour étrangere, cour livrée à la dissipation, pour ne rien dire de plus, n'eût sous les yeux que des exemples de prodigalité, qu'élevée dans la persuasion qu'une reine de France n'existe que pour se procurer tout ce qui peut la flatter, et qu'elle en a tous les moyens, on le jugeroit avec plus d'indulgence, sur-tout si l'on considere le siecle où la femme du plus simple particulier dépense exorbitamment pour sa parure, où le luxe est devenu une seconde existence.

Quel est d'ailleurs le mari, lorsqu'il aime son épouse, capable de la contrister par des reproches qui, pour une âme sensible, sont extrêmement amers? On patiente dans l'espoir que les années feront plus d'effet, que des reprimandes. Quant à la prétendue méchanceté de la reine, je puis certifier que sa trop grande bonté, fit tout son crime. N'ayant pas la force de résister aux sollicitations de ceux qui imploroient son crédit, elle disposa d'une multitude d'emplois qu'elle auroit dû laisser aux personnes chargées d'y nommer.

Je ne parle point de sa bienfaisance continuelle envers ceux qui la servoient, de ses aumônes sans cesse répétées, le ciel le sait, si la multitude de ceux qu'elle secourut, est assez ingrate pour ne pas s'en souvenir.

J'ajouterai que malgré l'horreur et la multitude des imposteurs qui s'acharnerent à la noircir, sa vengeance n'éclata que lorsqu'elle crut devoir faire punir les intrigans qui compromettoient sa réputation; l'éclat qu'elle

fit alors, devenoit aux yeux des gens sensés, sa justification.

Le Peuple. Il n'y a point de cause qui ne présente des moyens de défense ; mais qu'opposera Louis XVI à ses torts crians, depuis l'ouverture des états-généraux ? On le trouve coupable à chaque pas, coupable par ses projets sanguinaires contre la ville de Paris, coupable par les entraves qu'il met aux opérations de l'assemblée constituante, à dessein de l'anéantir, coupable par l'adresse avec laquelle il masque ses machinations, sous une apparence de candeur.

On le voit choisir le maréchal de Broglie pour commander un corps de troupes destiné à saccager la capitale, et qui soutenu d'une formidable artillerie, se posta dans les environs ; on le voit forcer l'assemblée nationale à se refugier dans un jeu de paume, à dessein de la dissoudre ; on le voit s'évader sourdement à la faveur des ténébres, lorsqu'il paroit faire des dispositions contraires ; enfin on l'entend se rétracter par l'organe du ministre de la liste civile, de son adhésion à la constitution.

Procédé inconciliable avec l'amour d'un peuple qui veut être libre, avec la bonne foi d'un souverain qui se donne pour un homme aussi juste que vrai.

Le Roi. Je pourrois dire ici qu'un peuple, qui depuis neuf siecles, n'a cessé de sanctionner dans son cœur et dans ses actes, l'hérédité de la couronne de France, dans la maison de Bourbon, n'est plus en droit de s'en rétracter. Je pourrois dire que des sujets qui s'élevent tout-à-coup contre l'obéissance due à leur souverain, sont moins des patriotes que

des révoltés ; mais je ne m'attache point à ces questions qui sont du ressort des cours de justice ; je laisse aux jurisconsultes, le soin de fixer l'opinion du public sur cet article. Ce seroit un grand malheur, s'il n'y en avoit plus d'équitables.

Je me contente seulement d'observer premiérement, que le soulévement du fauxbourg St. Antoine, relativement au nommé Reveillon, ayant donné lieu à des brigandages qu'il importoit d'arrêter, je pris la résolution d'en imposer aux factieux par la terreur ; que le séjour de quelques régimens autour de Paris, n'eut pas d'autre objet ; qu'il n'y eut ni souterrains pratiqués à Montmartre, ni canons sur les hauteurs, comme des imposteurs soudoyés pour débiter ces fables, osoient le divulguer ; qu'il faudroit enfin supposer un monarque insensé, pour le croire capable de foudroyer une capitale, le plus bel apanage de la monarchie.

Je dis secondement, qu'étant averti par des personnes incapables de me tromper, qu'on projettoit le renversement du trône et de l'autel, je crus qu'il étoit indispensable pour le bonheur du peuple et pour le mien, d'arrêter un pareil complot, mais que je n'en fis la tentative, qu'en donnant une déclaration par laquelle j'établissois les moyens les plus propres à libérer l'état, à soulager les malheureux, à ne mettre d'impôts que du consentement de la nation, à rassurer les esprits contre toute apparence de déprédation, et contre tout ordre absolu.

On y statuoit la suppression des lettres de cachet, la responsabilité des ministres, l'obligation de rendre chaque année un compte

exact de recettes, des dépenses, la promesse solemnelle de nommer indistinctement la roture et la noblesse aux plus hautes places, une réforme dans le clergé, selon la discipline de l'église, et une obligation de payer comme tous les autres corps de l'état, l'abolition de toutes les capitaineries, et de tout ce qui peut nuire au propriétaire, ainsi qu'aux cultivateurs.

Que pouvoit-on désirer de mieux? La convention nationale, malgré toute sa bonne volonté, pourra-t-elle atteindre un meilleur but?

Je dis troisiémement, que la nécessité seule de recouvrer ma liberté, de m'arracher à mon palais, devenu une prison, et le repaire des factieux, me contraignit à quitter Paris. On arrête ma voiture, et peu s'en faut qu'on ne leve la main sur ma famille et sur moi, au moment que fatigué de ma longue et pénible captivité, je veux aller retrouver l'air à St. Cloud.

Telle fut la vraie cause de mon évasion, si l'on y joint le désir de me rendre à Montmédi, où j'espérois travailler dans le calme, à un plan de conciliation. L'on a d'autant plus de tort de me reprocher ma dissimulation, que je chargeai l'infortuné Laporte, avant mon départ, de déclarer ouvertement qu'on m'avoit forcé de sanctionner des décrets qui repugnoient à ma conscience, et qui ne pouvoient sans me rendre parjure, s'accorder avec les sermens que j'avois faits à mon sacre.

J'aurois dû, j'en conviens, parler avec la franchise que commande l'austere vérité; mais le glaive étoit levé sur ma tête, et je craignois

de périr, non pour moi, m'étant offert comme victime si l'on vouloit m'immoler, mais pour mon épouse, pour ma famille, dont le trépas eût été assuré; mais pour mon peuple lui-même, que ma mort n'eût pas manqué d'entraîner dans une guerre civile.

Le Peuple. Que ne dirois-je point ici de cette criminelle correspondance avec les émigrés, dont maints papiers attestent la certitude, de cette adhésion au décret qui les proscrit, qui les condamne à mort, tandis qu'on leur faisoit passer de l'argent en secret; dissimulation qu'on ne peut absolument excuser.

Et cette guerre, oui, cette funeste guerre qui mine notre existence, en absorbant nos revenus, en moissonnant nos armées, en dépeuplant nos campagnes, en mettant toute la France en combustion, en ne procurant que des victoires meurtrieres; à qui l'imputer, si ce n'est à Louis XVI, qui n'a cessé de désirer la contre-révolution?

Le Roi. Si les papiers qu'on dit avoir trouvés, et qu'on dit être la clef de la contre-révolution, se bornent à la lettre écrite au sieur Bouillé, n'est-il pas étrange qu'on me fasse un crime de m'être expliqué sur l'affaire de Nanci, comme en avoit parlé l'assemblée nationale, qu'on cite des pieces qui n'ont aucun des témoignages requis pour en constater l'authenticité?

Quant à la guerre dont on me suppose injustement la premiere cause, tous les cabinets des princes déposent en ma faveur. Eh! comment aurois-je pu provoquer une coalition capable de ruiner l'état, de faire égorger ma famille, et de précipiter dans la tombe une multitude de citoyens? Ai-je donc été un homme sanguinaire,

pour me croire le mobile d'une guerre aussi sanglante? Le sieur Necker atteste lui-même avoir vu une lettre de trois pages, écrite de la main de la reine, qui conjuroit le comte d'Artois de détourner les puissances étrangeres de leur dessein; forcé d'ailleurs par un conseil qu'on m'avoit formé; paralysé depuis quatre ans de maniere à n'avoir ni moyens, ni crédit, pouvois-je exciter une explosion dont le sieur Dumourier, plein de hardiesse et d'ambition, a été le premier instigateur et le principal agent? N'ai-je pas soumis la délibération des ministres à l'assemblée législative, et n'y eut-il pas un cri général d'approbation quand on parla de déclarer la guerre? Les faits sont trop publics et trop récens, pour qu'on ose les contester.

Je viens maintenant aux émigrés. Etoit-il croyable que je sanctionnerois sincerement la mort de mes frères? Le cri de la nature se fait entendre pour me justifier sur cet article, et pour peu qu'on l'écoute, on conviendra que ceux qui exigeoient un pareil sacrifice, étoient bien plus coupables que celui qu'on forçoit d'y adhérer.

Cela est si vrai que les juges, même les plus rigoureux, ont égard à la situation d'un homme que l'on contraint de souscrire ou de jurer, et de-là vient que tout serment cesse d'être obligatoire lorsqu'il est arraché par les menaces et par la crainte.

Qui fut plus captif que moi? qui jouit moins de sa liberté? qui fut plus outragé? jusques sur les murs de la capitale, jusques dans les places publiques, jusques sous les fenêtres de ma prison, l'on affiche, on chante, on crie des horreurs contre le roi; et comme si la royauté étoit elle-même coupable, on arrache

de toutes parts les ornemens et les armoiries qui en sont l'emblême. On a conservé jusqu'à ce jour les bustes de Domitien, d'Heliogabale, de Néron, et l'on met en pieces, avec une fureur qui n'a pas d'exemple, l'effigie de Louis XIV et de Louis XV, celle même de Henri IV, devant laquelle on se prosternoit il n'y a que quelques mois. Quel sujet de réflexions pour l'histoire et pour ceux qui la liront

Saint Louis fut dans les fers, mais chez des barbares qui surent le re respecter; Charles Ier. roi des Anglais, fut investi, jusques dans son cachot, des honneurs dûs à sa majesté, et Louis XVI, au sein de la captivité, ne reçoit de la part des Français que des humiliations comme si le renvoi de ses gardes, le massacre de leur chef, sans autres preuves que des soupçons et des clameurs, ne devoient pas suffire pour appaiser la fureur.

J'en appelle aux Français eux-mêmes. Un jour effrayés de ce qu'on me fait souffrir, lorsque le républicanisme qui les exalte, aura cessé de les agiter, ils se diront : mais qu'avoit-il donc fait? Et pour n'avoir pas adhéré à une constitution qu'on rejette maintenant de toutes parts, méritoit-il donc l'infamie avec laquelle on l'a traité?

Le Peuple. A Dieu ne plaise que j'approuve les horreurs qu'on débite contre le roi; elles sont sorties des cloaques infects où des écrivassiers vont puiser leurs sales trivialités; je les abjure comme ayant déshonoré le nom français par l'atrocité de leurs calomnies et de leurs expressions.

Mais Louis XVI....., je frémis en le disant, oui, Louis XVI avoit lui-même préparé l'horrible scene du dix août. On dira désormais

la journée de *Saint Laurent*, comme on dit celle de *Saint Barthelemi.*

Remplir le château des Tuileries d'une soldatesque et d'une artillerie formidable, à dessein de mettre en pieces tous les citoyens, ne leur parler qu'avec des bouches à feu, après avoir passé en revue les exécuteurs du plus horrible projet, fuir ensuite avant l'explosion; quelle affreuse perfidie! Paris se vit rempli de cadavres et de membres épars. Charles IX fut-il plus criminel?

Le Roi. Je me regarderois moi-même avec horreur si l'idée de faire massacrer un seul citoyen me fut venue dans l'esprit; mais le nom des auteurs qui déterminerent cette exécrable journée et celle du 2 septembre, car ce son les mêmes, n'est plus une énigme. On sait qu'ils s'assemblerent à Charenton, pour y projetter l'assaut qu'on devoit me livrer, et qu'on vint en conséquence, armé de pied en cape, provoquer une lutte et assaillir le château.

Ne devois-je pas alors, selon les regles de la nature et de l'équité, me mettre en défense, sur-tout après avoir vu le 20 juin mon palais assiégé, les portes enfoncées, le canon pointé contre ma personne, le fer étincelant sous les yeux de ma famille en alarmes, au milieu d'une horde menaçante, hérissée de piques, de haches, de sabres et de baïonettes?

Aurois-je donc été le seul exclus du pouvoir que donne la constitution à tout citoyen *de résister à l'oppression, de repousser la force par la force?* pouvoir qu'elle met au rang des droits de l'homme; et quel est celui qui, averti d'une pareille irruption, ne se mettroit pas en garde?

Je demande à ceux qui disent d'un ton benin, qu'on ne vouloit pas me faire du mal, s'il y a

dans l'histoire de pareilles visites mises au rang des convenances et des sommations respectueuses, sur-tout à l'égard d'un souverain ? Eh ! pourquoi une pareille irruption ? pour avoir usé d'un droit que me donnoit l'assemblée constituante, en opposant mon *veto* à la déportation des prêtres non-assermentés.

Bien plus coupable que Louis XIV, lorsqu'il révoqua l'édit de Nantes, j'aurois sanctionné un décret qui chassoit du royaume des ministres d'une religion dont je dois être l'appui en qualité de roi très-chrétien ; des ministres à qui, malgré les cris de la prévention, l'on n'avoit à reprocher qu'une conscience timorée ; des ministres qui, selon les termes de la constitution, ne pouvoient être inquiétés pour des opinions religieuses, et dont on n'a jamais pu prendre un seul sur le fait, dans les révoltes qu'on leur impute. Si j'avois préparé la scene d'horreur qu'on ose m'attribuer, aurois-je envoyé messages sur messages à l'assemblée nationale, pour y solliciter la présence de quelques députés, afin qu'ils vinssent m'aider de leurs conseils, arrêter, par leurs exhortations, l'effervescence d'une multitude égarée ? Il y avoit plus d'un mois qu'on débitoit dans Paris que les Marseillois devoient arriver, et qu'ils me forceroient de rétracter mon *veto* : c'est un fait notoire.

Je ne quittai le château qu'à la réquisition qui me fut faite par des députés : ils vinrent eux-mêmes me conjurer de me rendre à l'assemblée. Si c'est un piege qu'ils me tendirent, j'avoue que je m'y laissai prendre, pensant que mon éloignement empêcheroit les actes d'hostilité.

Le Peuple. Sans doute un souverain entouré

de ministres ineptes ou frauduleux, n'est point à l'abri des mauvais conseils; mais on est toujours en droit de lui reprocher de les avoir suivis.

Louis XVI vis-à-vis de lui-même, a maintenant le loisir de méditer sur les maux qu'ils ont produits: outre qu'ils ont plongé le royaume dans les horreurs de l'anarchie, ils ont provoqué la fureur des brigands qui sont venus de toutes parts, piller, massacrer, et que des personnes mal informées ne rougissent pas de confondre avec les Parisiens. Si l'on n'eût pas soulevé les femmes qu'on accuse d'avoir porté la cruauté à l'excès, elles ne seroient entrées dans cette affaire, que pour en discourir. Le sexe ne devient méchant, que lorsqu'on l'excite.

Le Roi. Il n'y a pas de doute qu'on n'ait allumé le feu de la haine et de la discorde, au point que le peuple m'a jugé avant qu'il fût question de mon procès. D'après cela, comment peut-on attendre un jugement raisonnable et modéré? comment peut-on croire que des juges ne seront pas entraînés par le torrent, et que la crainte d'être mis en pieces, ne glacera pas leur langue, lorsque la justice les pressera de parler pour ma défense?

On veut une République à la place de la Monarchie, et voilà mon plus grand tort; on ne cesse de crier contre le despotisme de l'ancien régime, si l'on y fut trop sévere alors, on peut dire qu'on est aujourd'hui cruel.

Le Peuple. Louis XVI voudroit-il donc persuader que pendant son règne, et sur-tout dans ces tems de trouble, il fut autant infaillible qu'imprecable?

Le Roi. A Dieu ne plaise : ces qualités n'appartiennent qu'à l'Etre éternel, je conviens de mes torts, tantôt trop confiant, tantôt trop silencieux; ici j'aurois dû fermer l'oreille aux donneurs d'avis, là élever fortement la voix; mais j'étois comme un malade, à qui chacun vient offrir des médicamens, et qui dans l'embarras de choix, finit par se tromper.

Quelque chose qu'on puisse dire, je serois né sous la plus funeste étoile, si mes torts n'étoient pas expiés par les humiliations et par les maux que je souffre depuis quatre ans. Ma personne continuellement outragée, ma vie sans cesse menacée, ma liberté ravie, ma couronne arrachée, plus d'autre habitation qu'un affreux réduit, dont les murs interceptent l'air et la respiration, plus d'autres entretiens que la comparaison du présent et du passé; sans jouissance, sans espoir, n'ayant pour perspective que des satellites avides de pomper jusqu'à mes secrettes pensées, n'entrevoyant dans l'histoire des siecles à venir, que des descendans malheureux ou anéantis.

Que deviendra mon fils, l'enfant de tant de rois, ce prince infortuné? vivra-t-il? N'attentera-t-on point à ses jours comme à ceux de son pere? Ambiguë destinée qui m'accable de douleur! Il sera sans doute plus heureux s'il ne porte pas une couronne; mais aura-t-il une raison propre à l'en convaincre?

Pensées d'autant plus déchirantes, que je ne sais à qui les confier. Sa mere, hélas! sa mere, peut-être en ce moment....., et cette fille innocente, et cette respectable sœur, que je ne puis envisager sans frémir.

Quelquefois las de savourer l'amertume de ma douleur, je me figure le peuple, malgré ses

689

préventions, revenant à lui-même, gémissant sur mon sort, s'écriant : on m'a trompé.

Je ne lui dirai point qu'on m'a déjà condamné sans m'avoir jugé, qu'on m'a jugé sans m'avoir entendu, qu'on ne juge pas une personne deux fois; je ne lui dirai point que mon inviolabilité décrétée par l'assemblée constituante, est essentiellement attachée à la qualité de souverain, que les injures dont on m'accable sont d'autant plus odieuses, que jamais, dans les cours de justice, on ne se permit la moindre invective contre l'homme le plus criminel : *res sacra miser.*

Mais je dirai une vérité, que la religion seule, oui, la religion, l'ouvrage d'un Dieu qui compte les soupirs de l'innocence, dans qui l'homme captif trouve une immensité plus grande que l'univers, une consolation supérieure à toutes les félicités, une élévation au-dessus des trônes, une espérance qui embrasse la vaste étendue des cieux, est maintenant mon unique appui.

Eh! que deviendrois-je sans son secours, moi qui, séparé de mes freres, qui ne quitterent la France que pour ne pas perdre la vie, de mes amis que la fureur a massacré, n'ai plus d'autres possessions qu'un corps désorganisé par le chagrin, et prêt à rentrer dans la terre d'où il a été tiré.

Dieu sans doute a voulu montrer dans ma personne que la présente révolution n'est point un coup du sort, mais l'effet de sa toute-puissance, qui renverse les trônes, pour prouver qu'il n'y a que lui seul dont l'empire est éternel. Il sait ce Dieu dont j'adore les décrets, que je ne désirai recouvrer mon pouvoir que pour accorder un pardon solemnel à mes plus grands ennemis.

FIN.